

L'an deux mille vingt-trois le neuf juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire.

Présents : Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, BERGÉ, CAMPOS, CAPDEVOLLE, CHAPOTHIN, DOUARD, HUSTET, LACROIX, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, LENOIR, MALABAT, PEYROULET, REIMANN, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX*****

Absent avant donné procuration : M. CAYRON (Mme TADDEI) *****

Absents excusés : MM CUYALA-PROVENCE, GELIZE, LAFFAILLE*****

Secrétaire de séance : M. LENOIR.

oo

Motion de soutien au projet « Malabat » :

Monsieur le Maire informe les élus de l'avancement du projet « Malabat » situé en plein cœur de la commune de SAUVAGNON.

Constitué de 4 bâtiments d'une superficie totale de 1 000 m², Il s'agit de l'ancien café - restaurant - boulangerie- tabac du village, propriété de la famille MALABAT depuis le milieu du XIXème.

Il rappelle que ces bâtiments sont vacants depuis la fermeture de l'établissement en décembre 2018. Or ils constituent la pierre angulaire de l'animation du bourg .Afin de pallier l'absence de restaurant, des offres éphémères ont été encouragées par la municipalité dans l'attente d'une réouverture pérenne du café « Malabat ».

Il s'agit de créer sur cet ensemble immobilier :

- un café - restaurant - épicerie d'une superficie de 250 m²
- 3 locaux commerciaux de 25 m² chacun
- 1 espace de coworking de 125 m²
- 8 logements (4 T2 - 4T3) – dont deux T3 PMR

M. le Maire indique que situé en centre bourg de la commune, cet ensemble a pour but de revitaliser l'activité commerciale du cœur de village et de faciliter l'accès aux logements de proximité. Ce projet répond à des besoins identifiés et fait l'objet de demandes d'accompagnements publics au regard desdits besoins.

Il rappelle la volonté des élus :

- de rendre attractif le bourg, de le remodeler au gré des opportunités et des études économiques et architecturales menées
- de favoriser l'installation d'entreprises et d'artisans locaux,

Par ailleurs la commune confirme la nécessité d'identifier tous biens immobiliers afin de les destiner à du logement ou des services dans le but de conforter la centralité et l'attractivité du village au bourg.

C'est pourquoi le Conseil Municipal de Sauvagnon, soutient le dossier de Romain Malabat qui vient compléter l'offre communale tant en termes de locaux dédiés à des services marchands ainsi qu'en termes de logements locatifs.

M. Malabat Romain concerné par cette affaire ne prend pas part au vote de cette motion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette motion.

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Bernard PEYROULET



NOMBRE DE MEMBRES		
Exercice	Présents	Votants
23	19	20

CONVOCAATION	
Date :	31/05/2023
Affichage :	31/05/2023